



## Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
16 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de consolidation de la paix

Troisième session

Formation Burundi

16 décembre 2008

### Conclusions de la formation Burundi

*La Commission de consolidation de la paix,*

1. *Se félicite* de la Déclaration du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs sur le processus de paix au Burundi adoptée le 4 décembre 2008 à Bujumbura, demande aux deux parties d'appliquer d'une manière urgente les dispositions figurant dans la Déclaration et l'Accord général de cessez-le-feu et, à cet égard, souligne l'importance d'un appui international immédiat;

2. *Accueille avec satisfaction* l'établissement par le Gouvernement burundais et la Banque mondiale du projet transitoire de démobilisation et de réinsertion en vue du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, souligne qu'il importe d'assurer qu'il n'existe pas de lacunes dans sa mise en œuvre, et demande des contributions volontaires supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale du projet;

3. *Invite* la communauté internationale à offrir d'urgence l'appui logistique, matériel et financier nécessaire pour l'établissement des zones désignées de regroupement et les autres préparatifs en vue du commencement immédiat du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion;

4. *Prie instamment* le Palipehutu-FNL de libérer sans délai tous les enfants qui lui sont associés et demande un appui international en vue de la réunification rapide de ces enfants avec leur famille et de leur réinsertion et réhabilitation;

5. *Exprime sa satisfaction* pour les efforts précieux déployés par l'Initiative régionale pour le processus de paix au Burundi, la Facilitation sud-africaine, le Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine, notamment son équipe spéciale, et la direction politique, et reconnaît qu'il importe qu'ils restent activement engagés sur le terrain afin de suivre le processus et d'assurer sa durabilité;



6. *Demande* au Palipehutu-FNL de prendre les mesures nécessaires pour se convertir en un parti politique national, et encourage la fourniture d'un appui international à ce processus;

7. *Encourage également* le Gouvernement à mettre au point, avec l'appui des partenaires, une stratégie à long terme pour la réinsertion socioéconomique durable des combattants et d'autres personnes, notamment les combattants qui avaient déjà été démobilisés, les soldats et les policiers;

8. *Réitère* que la Commission de consolidation de la paix continuera à appuyer activement l'application de l'Accord général de cessez-le-feu grâce à des activités de plaidoyer, à la mobilisation de ressources et à la coordination de l'appui international au Burundi.

---